



**MINISTRE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE**

**DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Directeur général des Elections informe l'ensemble des acteurs du processus électoral que les arrêtés relatifs aux élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 sont disponibles. Il s'agit notamment de :

- **l'arrêté n°023753 du 19 septembre 2024** fixant le montant de la caution pour les élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 et le nombre de documents de propagande pris en charge par l'Etat pour chaque liste de candidats ;
- **l'arrêté n°023754 du 19 septembre 2024** portant organisation technique de l'impression des bulletins de vote pour les élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 ;
- **l'arrêté n°023756 du 19 septembre 2024** fixant le format et la couleur des enveloppes de vote à utiliser lors des élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 ;
- **l'arrêté n°023755 du 19 septembre 2024** fixant les modèles de déclarations d'investiture et de candidature pour les élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 ;
- **l'arrêté n° 023757 du 19 septembre 2024** instituant la Commission de Réception des Dossiers de Déclaration de Candidatures pour les élections législatives anticipées du 17 novembre 2024 et fixant son organisation et son fonctionnement ;
- **l'arrêté n°023 752 du 19 septembre 2024** portant composition, organisation et fonctionnement de la Commission de Réception et d'Instruction des Dossiers de Demande d'Accréditation des Missions d'Observation électorale pour les élections législatives anticipées du 17 novembre 2024.

NB : Les arrêtés sus référencés ainsi que les formulaires sont disponibles au niveau du site web de la Direction générale des Elections www.dge.sn/elections

